

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 13 AVRIL 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 7 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Jacques NAYA	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Maylis DEL PIANTA	à	Denise MICHAUT
	Henriette BONNET	à	Daniel LACRAMPE
	Pierre SERENA	à	David CORBIN
	Maïté POTIN	à	André LABARTHE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Michel LAUGA
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS
	Daniel RONCALEZ	suppléant de	Evelyne BALLIHAUT
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS (excusé), Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES

REÇU

Le 21 AVR. 2017

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

EMPLOIS SAISONNIERS

M. LACRAMPE expose :

Piscine d'Oloron Sainte Marie

Afin de répondre à l'ouverture des bassins extérieurs de la piscine intercommunale durant la période estivale, il est nécessaire de créer les emplois saisonniers suivants :

- Emplois de surveillant de baignade dont les dates d'emploi pourront être modulées selon les besoins du service ; rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives pour les BNSSA, et sur le 1^{er} échelon du grade d'éducateur des activités physiques et sportives pour les BEESAN :
 - mois de juin : 3 postes d'un mois à temps non complet, dont 1 titulaire du BEESAN ou du BPJEPS
 - mois de juillet et août 2017 : 9 postes d'un mois à temps non complet dont 1 titulaire du BEESAN ou du BPJEPS
 - mois de septembre 2017 : 2 postes d'un mois à temps non complet dont 1 titulaire du BEESAN ou du BPJEPS
- Emplois Accueil-vestiaires dont les dates d'emploi pourront être modulées selon les besoins du service, rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe :
 - mois de juillet et août 2017 : 7 postes de 15 jours à temps non complet
- Emplois d'Agent d'entretien, rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique :
 - du 1^{er} au 31 juillet 2017 : 1 poste d'un mois à temps complet
 - du 1^{er} au 31 août 2017 : 1 poste d'un mois à temps complet

Piscine de Lanne

Afin de répondre à l'ouverture de la piscine durant la période estivale, il est nécessaire de créer les emplois saisonniers suivants :

- Emplois de surveillant de baignade dont les dates d'emploi pourront être modulées selon les besoins du service ; rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'opérateur des activités physiques et sportives :
 - mois de juin, juillet et août 2017 : 2 postes de 3 mois
- Emplois Accueil-vestiaires dont les dates d'emploi pourront être modulées selon les besoins du service, rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique :
 - mois de juin, juillet et août 2017 : 2 postes de 3 mois

Régie d'exploitation du Somport

Afin d'assurer les missions liées au fonctionnement de l'ouverture estivale du site (entretien des espaces sur l'ensemble du domaine, gestion du service de la cafétéria, location et accueil), il est indispensable de définir les emplois saisonniers suivants :

- 1 poste de 4 mois à temps non complet (28 heures hebdomadaires) pour l'entretien des espaces, avec une rémunération basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique
- 3 postes de 2 mois ½ à temps non complet (28 heures hebdomadaires) pour la gestion du service de restauration, de l'accueil et de la location, avec une rémunération également basée sur le 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique

Patrimoine

Le bon fonctionnement du CIAP, qui s'inscrit dans une démarche de Qualité Tourisme avec un niveau d'exigence en matière de service rendu et d'approche qualitative, nécessitera l'ouverture d'un poste à temps complet d'un mois de la mi-juillet à la mi-août sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint du patrimoine.

Par ailleurs, l'ouverture des écomusées nécessite la création d'un poste à temps complet pour les deux mois de la période estivale.

Accueil de Loisir Sans Hébergement - ALSH Barétous

Afin de répondre à l'ouverture de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement - ALSH Barétous durant la période estivale, il est nécessaire de créer 4 emplois d'adjoint d'animation à temps complet de 6 semaines rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation.

Pour information, il est rappelé que la Communauté de Communes fait également appel à des jeunes pour le service de la Médiathèque, les services administratifs, les services techniques et le service de ramassage des ordures ménagères de la collectivité durant les mois de juillet et août 2017, mais il n'est pas nécessaire de créer de postes supplémentaires en ce sens que ces personnes viennent remplacer les agents en congés annuels.

Les crédits nécessaires à ces recrutements sont inscrits au budget primitif 2017.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 68 voix pour et 3 abstentions (Mme GIRAUDON, M. BAREILLE, M. LABARTHE)

- **APPROUVE** le présent rapport
- **ACCEPTE** les créations d'emplois saisonniers décrites ci-dessus

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21/04/17

REÇU

Le 21 AVR. 2017

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE



Le Président

Daniel LACRAMPE